



## CONDITIONS D'OBTENTION

- le VAE doit être neuf ;
- la batterie du vélo doit être au lithium-ion ;
- il faut habiter sur le territoire du Grand Chalon ;
- aide pour deux vélos achetés en même temps ;
- l'achat doit être effectué en 2019.

Le versement de la prime\* sera effectué environ deux mois après la validation du dossier, dans la limite des crédits alloués.

\*20% du prix du vélo dans la limite de 200€ par foyer ou 300€ pour l'achat de deux vélos en même temps.

## PIÈCES À FOURNIR

- la facture d'achat, au nom du demandeur ;
- l'attestation du vendeur ;
- le R.I.B. du demandeur ;
- un justificatif de domicile du demandeur.

## COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

1. PAR COURRIER  
Le Grand Chalon  
Service Mobilité  
23 av. Pompidou - CS 90246  
71106 Chalon/Saône Cedex  
Tél. : 03 85 90 51 41

2. EN MAINS PROPRES  
Pôle Environnement  
(1<sup>er</sup> étage)  
16, rue L.J. Thénard  
Chalon-sur-Saône

3. PAR COURRIEL :  
maurice.coupat@  
legrandchalon.fr



## ATTESTATION DU VENDEUR

PRIME DU GRAND CHALON POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

LE VENDEUR \_\_\_\_\_

L'ACHETEUR

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

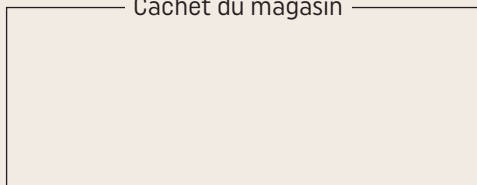
Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

N° de facture \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cachet du magasin



Signature de l'acheteur

